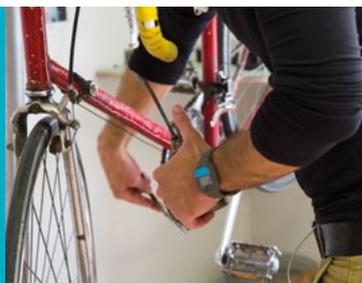




# GUIDE DES AIDES

PLAN D'ACCOMPAGNEMENT  
**2015-2020 DU SYCOTOM**  
POUR LES OPÉRATIONS  
DE PRÉVENTION ET DE TRI



# PLAN D'ACCOMPAGNEMENT 2015-2020 DU SYCTOM POUR LES OPÉRATIONS DE PRÉVENTION ET DE TRI

## UNE NOUVELLE FEUILLE DE ROUTE POUR MIEUX PRÉVENIR ET VALORISER LES DÉCHETS

Depuis plus de 10 ans, le Syctom accompagne les collectivités et établissements publics de son territoire dans leur politique d'amélioration de la gestion des déchets. Succédant au plan Métropole prévention déchets 2010-2014, ce dispositif de soutien a été élaboré sous le pilotage d'un groupe de travail d'élus et approuvé le 19 juin 2015 par le Comité syndical du Syctom selon trois axes :

- ▶ LA PRÉVENTION DES DÉCHETS,
- ▶ LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES BIODÉCHETS,
- ▶ LE TRI DES EMBALLAGES ET DES PAPIERS GRAPHIQUES.

Les actions et les dispositifs d'aide qu'il propose poursuivent un même objectif : **mobiliser les acteurs locaux dans une dynamique exemplaire en faveur de la prévention et du tri des déchets.**

### QUELS PRINCIPES ?

- Une approche globale, associant prévention et tri, pour couvrir l'ensemble de la filière.
- Une réponse au cadre législatif visant à promouvoir une économie circulaire en recyclant plus et en gaspillant moins.

### QUELS BÉNÉFICIAIRES ?

Les porteurs de projets via le portage d'une collectivité ou d'un établissement public présents sur le territoire du Syctom.



## **AXE 1** **ÉCONOMIE CIRCULAIRE** **4**

---

- Déchèteries et réemploi 4
- Réemploi et économie de la fonctionnalité 5
- Éco-conception et réduction de la nocivité 6
- Écologie territoriale 6

## **AXE 2** **PRÉVENTION ET GESTION DES BIODÉCHETS** **7**

---

- Jardinage durable et compostage 7
- Lutte contre le gaspillage alimentaire 10
- Pré-collecte et collecte des déchets alimentaires 11

## **AXE 3** **TRI DES EMBALLAGES ET DES PAPIERS GRAPHIQUES** **14**

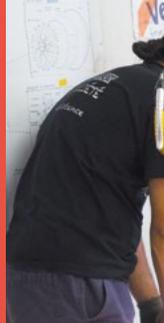
---

- Harmonisation des bacs de collecte sélective 14
- Amélioration de la collecte sélective 15
- Collecte des papiers de bureau 17

## **AXE 4** **ANIMATION ET SENSIBILISATION** **19**

---

- Sensibilisation des populations 19
- Outils et supports d'information 20



## DÉCHÈTERIES ET RÉEMPLOI

Faciliter le geste de réemploi chez les usagers des déchèteries, tout en illustrant la complémentarité entre prévention et recyclage des déchets.

## CRÉATION OU DÉVELOPPEMENT D'UNE RECYCLERIE



### AIDE FINANCIÈRE

L'aide financière porte sur l'acquisition du matériel et les travaux. Le projet de recyclerie doit s'inscrire dans une approche multipartenariale et porter sur le gisement de déchets pris en charge par le service public.

*Soutien à  
l'investissement  
30% des dépenses HT.  
Maximum 300 000 €.*

## CRÉATION D'UNE DÉCHÈTERIE



### AIDE FINANCIÈRE

Le soutien s'applique aux dépenses de génie civil, d'équipement et de travaux. Pour en bénéficier, la collectivité doit engager une démarche en faveur du réemploi des objets (mise en place d'une benne dédiée, partenariat avec des associations caritatives...).

*Soutien à  
l'investissement  
30% des dépenses HT.  
Maximum 300 000 €.*

**Soutiens aux déchèteries mobiles en cours d'étude.**



AXE 1

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

AXE 2

PRÉVENTION ET GESTION  
DES BIODECHETS

AXE 3

TRI DES EMBALLAGES ET DES  
PAPPIERS GRAPHIQUES

AXE 4

ANIMATION ET  
SENSIBILISATION

## RÉEMPLOI ET ÉCONOMIE DE LA FONCTIONNalité

Développer les pratiques et équipements permettant de donner une seconde vie aux objets (réutilisation, réparation, partage, don, etc.), pour limiter la production de déchets.

### ÉTUDES STRATÉGIQUES POUR LE DÉVELOPPEMENT DU RÉEMPLOI



#### AIDE FINANCIÈRE

Ces études doivent permettre d'engager une réflexion sur :

- le modèle économique d'une structure exerçant des activités de réemploi,
- le périmètre de la structure en termes de gisement et de territoire...

Soutien au  
fonctionnement  
**80% des dépenses HT.**  
Maximum **25 000 €.**

### OPÉRATIONS DE PROMOTION DU RÉEMPLOI ET DE L'ÉCONOMIE DE LA FONCTIONNalité



#### AIDE FINANCIÈRE

Ces opérations peuvent être de différents types :

- mise en place d'un repair café ou d'une bourse d'échange,
- organisation d'une zone de gratuité,
- réalisation d'outils de sensibilisation...

Soutien au  
fonctionnement  
**80% des dépenses HT.**  
Maximum **25 000 €.**

## ÉCO-CONCEPTION ET RÉDUCTION DE LA NOCIVITÉ

Anticiper et limiter au maximum les impacts environnementaux liés à la fin de vie des produits.

### OPÉRATIONS FAVORISANT CES THÉMATIQUES



#### AIDE FINANCIÈRE

Ces opérations peuvent être de différents types :

- opérations de communication sur la consommation responsable,
- actions de pré-collecte des déchets dangereux,
- diagnostic d'efficacité des points de collecte,
- partenariats avec les éco-organismes dédiés...

Soutien au  
fonctionnement  
**80% des dépenses HT.**  
Maximum **25 000 €.**

## ÉCOLOGIE TERRITORIALE

Engager, à l'échelle d'un territoire donné, des démarches partenariales visant à optimiser l'utilisation des ressources et à mieux gérer les impacts associés.

### ÉTUDES ET PROJETS D'ÉCOLOGIE TERRITORIALE



#### AIDE FINANCIÈRE

L'aide financière porte sur la réalisation d'un état des lieux, l'animation, la mise en réseau et la mise en place d'une démarche d'écologie territoriale sur un territoire donné, comme une zone commerciale par exemple. Le projet doit s'inscrire dans une approche multi-partenaire.

Soutien au  
fonctionnement  
**80% des dépenses HT.**  
Maximum **40 000 €.**

# JARDINAGE DURABLE ET COMPOSTAGE

**Encourager le développement de méthodes innovantes pour limiter la production des biodéchets des collectivités et des ménages.**

## ACQUISITION DE MATÉRIEL DE COMPOSTAGE



### ACCOMPAGNEMENT

Le Syctom fournit aux collectivités qui en font la demande des composteurs et lombricomposteurs individuels ou collectifs ainsi que du matériel complémentaire : bio-seaux, tiges aératrices ou de brassage, sachets de lombrics. La livraison intervient à trois reprises dans l'année. Ce matériel est adapté pour le compostage individuel et le compostage partagé en pied d'immeuble, en quartier et en établissement (école, crèche, maison de retraite, entreprise etc.). Le Syctom fournit les modes d'emploi pour chaque type de composteur. La collectivité doit avoir signé une convention avec le Syctom.

*Matériel fourni pour seulement **10 % du montant TTC** d'acquisition des équipements par le Syctom pour les villes déversantes au Syctom (pour les villes non déversantes, possibilité de commander à prix coûtant).*

## PROMOTION DU COMPOSTAGE DE QUARTIER



### AIDE FINANCIÈRE

- Les actions peuvent être de différents types :
- acquisition de matériel spécifique de compostage (hors-marché de fournitures Syctom),
  - accompagnement à la mise en route réalisé par une association locale,
  - communication pour promouvoir le dispositif,
  - suivi du dispositif...

*Soutien au fonctionnement **80 % des dépenses** Maximum **20 000 €/site** (pour l'animation) et soutien à l'investissement de **80 % des dépenses HT**. Maximum **10 000 €/site**.*



## PROMOTION DU JARDINAGE DURABLE OU PAUVRE EN DÉCHETS



### AIDE FINANCIÈRE

Les actions peuvent être de différents types :

- gestion différenciée des espaces verts : réutilisation des déchets végétaux (broyage, paillage, compostage) et diminution de l'utilisation de produits phytosanitaires,
- plantation d'espèces locales, de variétés à croissance lente,
- actions de communication et de sensibilisation.

*Soutien au  
fonctionnement  
**80% des dépenses HT.**  
Maximum **25 000€.***

## ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN ŒUVRE D'UN SITE DE COMPOSTAGE PARTAGÉ



### ACCOMPAGNEMENT

Les interventions sont réalisées gratuitement par un maître composteur, à la demande des collectivités via une convention avec le Sycotom. L'accompagnement comprend plusieurs services :

- présentation de l'opération à une réunion publique et son rapport,
- visite de diagnostic sur un site qui souhaite se lancer,
- suivi complet comprenant une inauguration et 3 visites du site sur 8 mois,
- intervention unique pour un lancement de site,
- bilan annuel d'un site déjà existant.

*La formule  
d'accompagnement  
s'adapte aux besoins  
des collectivités.*

# FORMATION AU COMPOSTAGE COLLECTIF



## ACCOMPAGNEMENT

Le Sycotm propose une formation d'une journée pour devenir référent composteur et se former à la pratique du compostage et/ou du lombricompostage à usage collectif, ainsi qu'à l'animation d'un projet local. Cette formation est à destination des agents, des habitants relais, des associations et des enseignants. Elle est gratuite et assurée par un maître composteur.

*Environ **10 sessions** de formation par an avec **15 participants** par session.*

# ANALYSE DU COMPOST PRODUIT SUR UN SITE PARTAGÉ



## ACCOMPAGNEMENT

Le service consiste à réaliser, sur site, un prélèvement de compost par un maître composteur et à le faire analyser en laboratoire afin de s'assurer de l'innocuité et du degré de maturation du compost. Les résultats de l'analyse sont interprétés par le maître composteur pour une meilleure compréhension.

*Environ **10 analyses** réalisées dans l'année, sur demande.*

# ÉVALUATION ANNUELLE DES PROGRAMMES DE COMPOSTAGE



## ACCOMPAGNEMENT

Ce bilan permet de mettre en place des indicateurs, de les suivre dans le temps et de rendre compte de la qualité des programmes de compostage mis en œuvre par les collectivités. Suite à la réalisation d'audits via un bureau d'études, un rapport synthétique validé par le Sycotm, est remis à la collectivité. L'évaluation participe à un enrichissement en termes de retours d'expérience des collectivités.

*Bilan réalisé systématiquement suite à une commande de matériel de compostage auprès du Sycotm.*

AXE 1

ECONOMIE CIRCULAIRE

AXE 2

PRÉVENTION ET GESTION DES BIODECHETS

AXE 3

TRI DES EMBALLAGES ET DES PAPIERS GRAPHIQUES

AXE 4

ANIMATION ET SENSIBILISATION



## LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Développer des équipements et des opérations pour limiter toutes les sources de gaspillage alimentaire et changer les comportements des consommateurs.

### ACQUISITION OU AMÉNAGEMENT D'UN ÉQUIPEMENT



#### AIDE FINANCIÈRE

Ces actions, construites dans une approche partenariale, peuvent être de différents types :

- études préalables,
- actions à destination des marchés alimentaires (“La tente des glaneurs”, association présente à Lille et à Paris...),
- mise en place de démarches de don alimentaire aux associations caritatives (acquisition d'un véhicule...).

Soutien à  
l'investissement  
**30% des dépenses HT.**  
Maximum **30 000 €.**

### ACTIONS DE SENSIBILISATION



#### AIDE FINANCIÈRE

Ces actions, construites dans une approche partenariale, peuvent être de différents types :

- opérations de sensibilisation contre le gaspillage alimentaire au sein de la restauration collective (animations ou ateliers, discosoup...),
- opérations de sensibilisation en pied d'immeuble (ateliers de cuisine anti-gaspi, dispositif de récupération du pain rassis...).

Soutien au  
fonctionnement  
**80% des dépenses HT.**  
Maximum **25 000 €.**



AXE 1

ECONOMIE CIRCULAIRE

AXE 2

PREVENTION ET GESTION  
DES BIODECHETS

AXE 3

TRI DES EMBALLAGES ET DES  
PAPPIERS GRAPHIQUES

AXE 4

ANIMATION ET  
SENSIBILISATION

## PRÉ-COLLECTE ET COLLECTE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

Développer des dispositifs globaux de pré-collecte, de collecte et des déchets alimentaires, pour anticiper l'avenir de la filière.

### ÉTUDES PRÉALABLES À LA MISE EN PLACE D'UNE COLLECTE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES



#### ACCOMPAGNEMENT

Les études concernent les ménages et les producteurs non ménagers sur le territoire du Sycotm.

L'accompagnement se décline comme suit, avec des prestations modulables en fonction des besoins :

- enquête de terrain pour connaître les besoins en bacs des ménages et producteurs non ménagers,
- présentation de scénarios sur le mode de collecte et son financement,
- préconisations globales ou site par site,
- rédaction d'un marché de collecte.

**6 mois d'études**  
en moyenne.



## ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS DE PRÉ-COLLECTE ET DE COLLECTE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES



### AIDE FINANCIÈRE

Pour bénéficier de cette aide, les porteurs de projet doivent proposer une démarche partenariale et globale, intégrant :

- des actions de prévention (lutte contre le gaspillage alimentaire, promotion du compostage) associées à la collecte des déchets alimentaires,
- la conformité de la filière de traitement à la réglementation en vigueur sur les déchets contenant des sous-produits animaux (notamment pour les équipements de déshydratation).

Les dispositifs peuvent ainsi être complémentaires, comme par exemple la mise en place de tables de tri et d'un composteur électromécanique en restauration collective, pour une utilisation du compost dans les espaces verts à proximité.

#### **POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE**

Soutien à l'investissement  
**80% des dépenses HT.**  
Maximum **10 000 €/site.**

#### **POUR LES MÉNAGES ET PRODUCTEURS NON MÉNAGERS**

Soutien à l'investissement  
**30 €/bac de collecte** des déchets alimentaires.  
Phasage dans le temps à déterminer avec le Sycotm.

Soutien à la communication  
**80% des dépenses HT.**  
Maximum **3 €/hab/an.**

# PRESTATION POUR L'EXPÉRIMENTATION DE LA COLLECTE



## ACCOMPAGNEMENT

La prise en charge jusqu'au 31 mars 2021 de la collecte des déchets alimentaires en vue d'une valorisation organique (compost ou digestat) ou énergétique (biogaz) comporte plusieurs options :

- La pré-collecte comprend la mise à disposition de bacs à roulettes dotés de puces électroniques et d'une signalétique pour la collecte des déchets alimentaires, la distribution et la maintenance des bacs.
- La collecte est réalisée dans un véhicule adapté. Les déchets alimentaires sont transportés vers les sites agréés pour bénéficier d'une valorisation organique ou énergétique. Cette option peut s'accompagner d'une formation des producteurs non ménagers. La collecte doit débuter avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour bénéficier de la prestation.

Prix de  
**15 € par bac.**

Tarif incitatif de collecte et traitement de  
**5 € par tonne conforme\***.

L'expérimentation de la collecte et du traitement des déchets alimentaires fait l'objet d'un accompagnement en termes de communication à destination des habitants, des élus et des agents des collectivités. Elle peut intervenir à la suite d'une étude préalable.

**Tableau récapitulatif des offres pour les déchets alimentaires**

Prestations	Pré-collecte	Collecte	Traitement	Accompagnement
Si la prestation est <b>réalisée par la collectivité</b> :	Soutien de <b>30 € par bac</b>	Soutien de <b>30 € par tonne conforme*</b>	Prix incitatif de <b>5 € par tonne conforme*</b>	Selon les modalités de la collectivité
Si la prestation est <b>réalisée par le Sycotom</b> :	Mise à disposition au prix de <b>15 € par bac</b> (distribution et maintenance)	Prise en charge complète	Prix incitatif de <b>5 € par tonne conforme*</b>	Mise à disposition d'outils de communication

\*Est conforme la tonne de déchets alimentaires qui respecte la marge d'erreur de 5% à l'occasion du contrôle qualité. En cas de non-conformité, la procédure de déclassement est appliquée. En cas de déclassement, le tarif appliqué est celui du traitement des ordures ménagères.



## HARMONISATION DES BACS DE COLLECTE SÉLECTIVE

**Généraliser les bacs à couvercle jaune pour la collecte sélective, afin de clarifier la consigne et favoriser le geste de tri.**

## RENOUVELLEMENT DES BACS DE COLLECTE SÉLECTIVE



### AIDE FINANCIÈRE

Les collectivités concernées sont celles qui ne disposent pas aujourd'hui de bacs à couvercle jaune. Les opérations d'investissement doivent être construites dans une approche partenariale entre la collectivité et le Sycotm. Le soutien au fonctionnement couvre les opérations de sensibilisation et d'information qui seront conduites par la collectivité en accompagnement du renouvellement des bacs.

Le planning de renouvellement des bacs est concerté entre le Sycotm et les collectivités volontaires afin de phaser la dépense dans le temps et d'assurer la cohérence avec les opérations d'élargissement de la consigne de tri (plastiques et petits emballages métalliques).

*Soutien à  
l'investissement  
**30 €/bac ou couvercle  
de collecte sélective  
passé à la couleur jaune.***

*Soutien au  
fonctionnement  
**80% des dépenses HT.  
Maximum 3 €/hab/an.***



AXE 1  
ECONOMIE CIRCULAIRE

## AMÉLIORATION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

**Optimiser et développer les dispositifs de collecte sélective pour recycler toujours plus de déchets.**

### RELAIS DU SYCTOM SUR LES APPELS À PROJETS DES ÉCO-ORGANISMES



#### AIDE FINANCIÈRE

L'aide est destinée à donner aux collectivités une meilleure visibilité sur le financement de leurs projets. Les projets des collectivités locales visant l'amélioration des performances de collecte sélective sont généralement éligibles à des soutiens des éco-organismes, via des appels à projets.

Le Syctom relaie prioritairement ces appels à projets auprès des collectivités de son territoire et, s'il s'agit d'une condition nécessaire pour y répondre, porte administrativement le dossier devant l'éco-organisme.

Dans le cas où l'éco-organisme ne retiendrait pas le projet ou n'apporterait qu'une aide partielle (inférieure à 80% du montant de l'opération), le Syctom pourrait apporter un complément financier pour porter l'aide à 80%.

*Soutien à l'investissement et au fonctionnement*  
**80% des dépenses** de l'opération, déduction faite du **soutien de l'éco-organisme**.  
**Maximum 100 000 €/opération.**

AXE 2  
PRÉVENTION ET GESTION  
DES BIODECHETS

AXE 3  
TRI DES EMBALLAGES ET DES  
PAPPIERS GRAPHIQUES

AXE 4  
ANIMATION ET  
SENSIBILISATION

# ÉTUDES DE DIAGNOSTIC POUR L'OPTIMISATION DU GESTE DE TRI DE L'HABITANT



## AIDE FINANCIÈRE

L'aide financière est destinée aux zones où les performances de tri sont les plus faibles. Les actions éligibles peuvent être de différents types :

- diagnostics de locaux propreté,
- suivis de collecte,
- diagnostic des points d'apport volontaire...

Cette première étape de diagnostic, opérationnel et quantifié, permettra d'identifier les actions à mettre en œuvre. Elles pourront ensuite être soutenues par les éco-organismes ou le Sycotm.

Soutien à  
l'investissement et  
au fonctionnement  
**80% des dépenses HT.**  
Maximum **25 000 €/**  
**dossier.**

# ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS DE PRÉ-COLLECTE (BACS, CONTENEURS ENTERRÉS)



## AIDE FINANCIÈRE

L'aide financière porte sur des opérations de renforcement des équipements de pré-collecte qui ne pourraient pas bénéficier d'aide des éco-organismes.

Les opérations éligibles, impérativement accompagnées d'actions de sensibilisation des habitants, peuvent être de différents types :

- dotations complémentaires en bacs dans des zones sous-dotées,
- déploiement de points d'apport volontaire...

Soutien à  
l'investissement et  
au fonctionnement  
**80% des dépenses HT.**  
Maximum **100 000 €/**  
**dossier.**

Soutien au fonctionnement  
(supports de  
communication)  
**80% des dépenses HT.**  
Maximum **3 €/hab/an.**



AXE 1  
ECONOMIE CIRCULAIRE

AXE 2  
PREVENTION ET GESTION  
DES BIODECHETS

AXE 3  
TRI DES EMBALLAGES ET DES  
PAPIERS GRAPHIQUES

AXE 4  
ANIMATION ET  
SENSIBILISATION

## COLLECTE DES PAPIERS DE BUREAU

**Favoriser l'émergence d'organisations efficaces de pré-collecte et de collecte pour l'optimisation du recyclage des papiers de bureau.**

## EXPÉRIMENTATIONS SUR LA COLLECTE DE PAPIERS DANS LE TERTIAIRE DIFFUS



### AIDE FINANCIÈRE

L'aide porte sur des expérimentations de collecte de papiers de bureau, particulièrement difficile dans les zones d'habitat urbain dense où les activités tertiaires ou administrations sont insérées dans l'habitat et où les volumes de déchets qu'elles génèrent sont assimilables aux productions ménagères.

Ces expérimentations peuvent être de différents types :

- évaluation et cartographie par type d'activité professionnelle des gisements de papiers diffus sur un territoire donné,
- analyse de la présence des opérateurs de collecte privés,
- étude des modalités techniques d'une organisation de collecte et de tri de ces flux en vue de leur détournement vers le recyclage,
- mise en œuvre expérimentale de ce dispositif dans le cadre du service public de gestion des déchets ménagers assimilés...

*Soutien à l'investissement et au fonctionnement*  
**80% des dépenses HT.**  
**Maximum 40 000 €.**



## COLLECTES PONCTUELLES DE FIBREUX (PAPIERS ET/OU CARTONS) D'UN VOLUME MINIMUM DE 15 M<sup>3</sup>



### ACCOMPAGNEMENT

À l'occasion de déstockages de livres de bibliothèques municipales, de manuels scolaires obsolètes des écoles, de flux d'archives ou pour des événements de type bourses aux livres, brocantes, etc., le Syctom met en place un service de collecte adapté pour les événements ponctuels selon les modalités suivantes :

- condition de qualité du flux : 95% minimum de déchets fibreux (papiers, cartons),
- bennes d'un minimum de 15 m<sup>3</sup>, jusqu'à 30 m<sup>3</sup>,
- livraison et installation gratuites pour une durée de quelques heures à plusieurs jours,
- service d'enlèvement gratuit,
- remise d'un certificat de recyclage et prise en compte des quantités dans la performance de la collecte sélective de la collectivité.

*Demande à formuler  
au moins **72h à l'avance.***

Pour toutes les autres collectes de fibreux (bornes d'apport volontaires, collectes de déchèterie, collecte spécifique des producteurs non ménagers, etc.), il est possible de déposer ces flux dans le centre de massification d'Isséane à Issy-les-Moulineaux afin qu'ils soient recyclés.



AXE 1  
ECONOMIE CIRCULAIRE

AXE 2  
PREVENTION ET GESTION  
DES BIODECHETS

AXE 3  
TRI DES EMBALLAGES ET DES  
PAPERS GRAPHIQUES

AXE 4  
ANIMATION ET  
SENSIBILISATION

## SENSIBILISATION DES POPULATIONS

Réaliser des opérations de sensibilisation auprès de la population en faisant appel gratuitement à des équipes d'éco-animateurs.

### OPÉRATIONS DE SENSIBILISATION EN PORTE-À-PORTE



#### ACCOMPAGNEMENT

Ces interventions sont réalisées auprès des habitants et/ou des commerçants d'un territoire sur une période donnée selon les modalités suivantes :

- rencontre des habitants à leur domicile,
- diverses thématiques de sensibilisation abordées : tri des emballages, gaspillage alimentaire, mode de collecte des déchets, etc.,
- diffusion d'outils de communication de la collectivité (sac de pré-collecte, guide du tri, etc.).

*Demande à réaliser  
**trois mois avant  
l'intervention.***

### OPÉRATIONS DE PROXIMITÉ



#### ACCOMPAGNEMENT

Ces interventions sont réalisées à l'occasion d'événements (fêtes, salons, festivals) organisés par les collectivités par l'intermédiaire de déambulation, d'animations d'atelier et autres, selon les modalités suivantes :

- sensibilisation du public participant à la manifestation,
- diffusion d'outils de communication de la collectivité,
- animations autour du tri, de la réduction des déchets, du compostage, etc.,
- interventions possibles en pied d'immeuble.

*Demande à réaliser  
**deux mois avant  
l'intervention.***



## OUTILS ET SUPPORTS D'INFORMATION

**Proposer aux collectivités un ensemble de services pour échanger, se former et sensibiliser tous les acteurs d'un territoire**

### LES FORUMS : RENCONTRES DE RÉSEAUX EN LIEN AVEC L'ACTUALITÉ DU TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN



#### ACCOMPAGNEMENT

Ces rendez-vous organisés par le Sycotm, à destination des collectivités adhérentes ont pour objectif d'informer les élus et les agents de l'actualité relative à la gestion publique des déchets ménagers :

- demi-journées d'interventions et de débat autour d'une thématique déterminée,
- moments d'échanges de bonnes pratiques et de retours d'expérience,
- opportunités de rencontrer les agents techniques et les communicants du Sycotm et des collectivités.

*Les Forums :  
des occasions **d'échanger**  
**et de s'informer** sur  
les problématiques  
qui intéressent les  
collectivités.*



AXE 1

ECONOMIE CIRCULAIRE

AXE 2

PRÉVENTION ET GESTION  
DES BIODECHETS

AXE 3

TRI DES EMBALLAGES ET DES  
PAPERS GRAPHIQUES

AXE 4

ANIMATION ET  
SENSIBILISATION

## VISITES DE CENTRES DE TRAITEMENT



### ACCOMPAGNEMENT

Pour que chacun prenne conscience de l'importance de son geste de tri et de la réalité du traitement des déchets, le Syctom organise des visites de ses centres. Ces visites de groupe sont à destination des bailleurs, des associations, des agents techniques ou des délégations internationales concernées par la gestion publique des déchets ménagers.

Parallèlement aux visites, le Syctom organise des journées portes ouvertes de ses centres afin d'accueillir un maximum de citoyens et de délivrer un message de sensibilisation tel que la lutte contre le gaspillage ou le respect des consignes de tri.

*Visites organisées  
sur demande.*

## MISE À DISPOSITION D'OUTILS DE COMMUNICATION



### ACCOMPAGNEMENT

Au fil des années, le Syctom a développé de nombreux outils de sensibilisation, diversifiés et complémentaires. Kits d'animations, stands parapluie, kits et vidéos pédagogiques, mémos, site pédagogique..., ils permettent aux collectivités de réaliser des campagnes et des animations auprès d'un large public.

Selon les outils, un prêt ou une dotation est possible. Les commandes s'effectuent au moins trois semaines à l'avance, via le site Internet du Syctom dans la rubrique *Commande d'outils*.

*Les outils sont  
présentés sur le site  
Internet du Syctom :  
[syctom-paris.fr](http://syctom-paris.fr).*

# COMMENT BÉNÉFICIER D'UNE AIDE FINANCIÈRE

## CONDITIONS

Les actions éligibles doivent être mises en œuvre sur le territoire du Syctom. Les aides financières sont délivrées dans le cadre d'une demande de subvention. Il est souhaitable que le courrier de saisine soit adressé au président du Syctom avant le lancement du projet. Toutefois l'octroi de la subvention peut intervenir après le démarrage du projet (instruction possible en parallèle de la réalisation, en fonction des passages en commission).

## PROCÉDURE DE DEMANDE DE SUBVENTION

### ► 1 / MONTAGE DU DOSSIER

Formulaire disponible en ligne sur l'espace collectivités du site Internet du Syctom : [syctom-paris.fr](http://syctom-paris.fr).

Votre dossier de demande de subvention doit contenir :

- une présentation du porteur de projet,
- la description du projet envisagé (objectifs, calendrier, moyens mis en œuvre, indicateurs...),
- une présentation du budget et du plan de financement.

### ► 2 / TRANSMISSION DU DOSSIER

Votre dossier, accompagné d'un courrier de saisine à l'attention du Président du Syctom, doit être adressé au Syctom, 35 boulevard Sébastopol, 75001 Paris.

À partir de la date d'envoi du courrier de saisine, vous êtes averti par les services du Syctom du calendrier précis d'instruction.

### ► 3 / INSTRUCTION

Les dossiers de demande de subvention sont instruits par les services du Syctom. Une fois l'instruction technique faite, ils sont présentés à une commission d'élus du Syctom, chargée d'étudier les dossiers exposés.

### ► 4 / APPROBATION

Une fois validé, votre dossier est présenté au Bureau syndical qui se réunit environ 4 fois par an. Suite à l'approbation, à la signature de la convention par les parties et à la réception du récépissé de notification, la convention devient exécutoire.

## CONTACT

Direction prévention et relations avec les collectivités

[prevention@syctom-paris.fr](mailto:prevention@syctom-paris.fr)

# COMMENT BÉNÉFICIER D'UN ACCOMPAGNEMENT

## CONDITIONS

L'accompagnement doit être mis en œuvre sur le territoire du Syctom (ou au moins en partie). Il est proposé à titre gracieux (hors acquisition de composteurs).

## PROCÉDURE DE DEMANDE D'ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement est mis en place à la demande d'une collectivité adhérente. Pour toute nouvelle demande, cette dernière est invitée à contacter par courriel le service concerné en joignant, s'il y a lieu, le formulaire de demande complété (*téléchargeable en ligne sur l'espace collectivités du site internet du Syctom : [syctom-paris.fr](http://syctom-paris.fr)*).

## CONTACT

La direction à contacter varie selon l'objet de la demande :

Thématique	Contact
▶ Jardinage durable et compostage de quartier	<a href="mailto:compostage@syctom-paris.fr">compostage@syctom-paris.fr</a>
▶ Pré-collecte et collecte des déchets alimentaires	<a href="mailto:dechetsalimentaires@syctom-paris.fr">dechetsalimentaires@syctom-paris.fr</a>
▶ Collecte des papiers de bureau	<a href="mailto:drta@syctom-paris.fr">drta@syctom-paris.fr</a>
▶ Sensibilisation des populations	<a href="mailto:sensibilisation@syctom-paris.fr">sensibilisation@syctom-paris.fr</a>
▶ Outils et supports d'information	<a href="mailto:sensibilisation@syctom-paris.fr">sensibilisation@syctom-paris.fr</a>
▶ Visites de sites	<a href="mailto:visites@syctom-paris.fr">visites@syctom-paris.fr</a>



sycotom-paris.fr

